

COMMENT OBTENIR MON LAISSEZ-PASSER ?

PAR INTERNET DU 3 AOÛT
AU 18 SEPTEMBRE

Je me connecte au site de la ville à la rubrique :
[www.saint-malo.fr/actualites/
laissez-passer-route-du-rhum-2026](http://www.saint-malo.fr/actualites/laissez-passer-route-du-rhum-2026)



- Une fois le formulaire rempli et mon RDV enregistré, je reçois un **e-mail de confirmation** avec la liste des documents justificatifs à préparer pour mon RDV. **Je conserve cet e-mail précieusement.**
- Le jour du RDV, je viens à l'heure précisée au bureau des laissez-passer. Les instructeurs contrôleront mes justificatifs.
- Je repartirai avec mon laissez-passer, sur lequel sera inscrite **l'immatriculation de mon véhicule à coller sur ce dernier.**
Ce laissez-passer me permet d'accéder avec ma voiture (ou véhicules 2 roues motorisé) aux zones réglementées du 20 octobre au 1^{er} novembre.

JE N'AI PAS D'ACCÈS INTERNET ? J'AI BESOIN
D'AIDE POUR REMPLIR LE FORMULAIRE ?

J'appelle le 02 56 88 03 13 pour prendre rendez-vous.

Les véhicules sans laissez-passer doivent avoir quitté leur stationnement Intra-Muros et sur le Sillon à partir du 19 octobre, sous peine d'enlèvement par la fourrière.

LES HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU
DES LAISSEZ-PASSER.

- **Du 3 août au 18 septembre** : contrôle des inscriptions et accueil des usagers.
Du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.
- **Du 21 septembre au 17 octobre** :
remise des laissez-passer sur RDV uniquement.
Heures d'ouverture du bureau du lundi au vendredi de 9 h à 18 h et le samedi de 9 h à 12 h.
- **Pendant la Route du Rhum du 19 octobre au 1^{er} novembre** : de 9 h à 17 h, 7/7 jours.
Traitement des demandes pour intervention urgente.

Entre le 19 octobre et le 1^{er} novembre, SEULES les demandes de laissez-passer pour interventions d'urgence imprévues seront traitées

ADRESSE ET CONTACT

Bureau des laissez-passer
 5 avenue Louis Martin, Saint-Malo
 02 56 88 03 13
contact.acces@saint-malo.fr



© Ville de Saint-Malo - juillet 2026 - Ne pas jeter sur la voie publique

20 OCTOBRE – 1^{ER} NOVEMBRE
CIRCULATION
INTRA-MUROS
PENDANT LA ROUTE DU RHUM

DU 20 OCTOBRE AU 1^{ER} NOVEMBRE 2026
À SAINT-MALO

DU 6 NOVEMBRE AU 3 DÉCEMBRE 2026
EN GUADELOUPE

ROUTE DU RHUM
DESTINATION GUADELOUPE

CIRCULATION INTRA-MUROS ET SILLON PENDANT LA ROUTE DU RHUM

Du 20 octobre au 1^{er} novembre 2026, Saint-Malo accueillera à nouveau plusieurs centaines de milliers de personnes autour des bateaux de la **Route du Rhum - Destination Guadeloupe**. Cette 13^e édition s'annonce exceptionnelle.

La Ville souhaite trouver un équilibre entre l'accueil des visiteurs, le bon déroulement des festivités et la poursuite d'une vie quotidienne dans les quartiers d'Intra-muros et du Sillon.

Pour le confort et la sécurité de tous, l'accès des véhicules motorisés dans les quartiers d'Intra-muros et d'une partie du Sillon sera restreint pendant la manifestation.

Les véhicules (automobiles, motos, scooters...) autorisés devront être munis d'un **laissez-passer**.

L'accès Intra-muros s'effectuera en franchissant l'écluse du Naye.

Pour le secteur du Sillon, un filtrage sera mis en place à hauteur de la rue du Pont.

Entre le 20 octobre et le 1^{er} novembre pensez à vérifier les horaires des écluses du Naye qui seront fortement sollicitées par les passages de bateaux.

Nous vous conseillons de télécharger l'application Le lien malouin pour avoir toutes ces informations, et bien d'autres, en temps réel.



QUI PEUT ACCÉDER À INTRA-MUROS ET AU SILLON EN VÉHICULE MOTORISÉ ?

(voiture et deux-roues)

J'APPELE SOS MÉDECINS/LES POMPIERS

Les services de secours ont accès à l'intra-muros et au Sillon 24 h/24.

● RÉSIDENT / COMMERÇANT / PROFESSIONNEL INTRA-MUROS...

J'AI UN ABONNEMENT ANNUEL EFFIA/ JE DISPOSE D'UN STATIONNEMENT PRIVÉ DANS MA RÉSIDENCE

Je suis éligible au laissez-passer et je prends rendez-vous via le site web de la mairie de Saint-Malo pour le réserver et le récupérer.

J'AI UN ABONNEMENT Q-PARK

J'accède au parking de l'esplanade Saint-Vincent exclusivement avant 9 h et après 20 h, ou 22 h selon les jours.

JE N'AI PAS D'ABONNEMENT ANNUEL EFFIA

Je ne suis pas éligible au laissez-passer et ne peux pas accéder à l'intra-muros avec mon véhicule motorisé. Je stationne dans les parkings mis à disposition pour l'évènement et j'utilise les navettes de transports en commun.

● SERVICES ET LIVRAISON :

J'ATTENDS UN PLI URGENT

La desserte du courrier est normalement assurée par La Poste ou tout autre transporteur.
La livraison des colis ne peut se faire qu'avant 10 h.

JE DOIS ÊTRE LIVRÉ PAR UN VÉHICULE MOTORISÉ

Les livraisons sont autorisées entre 3 h et 9 h (bon de livraison obligatoire à présenter en cas de contrôle). À partir de 9 h, ils doivent avoir quitté l'intra-muros et le Sillon.

SOINS MÉDICAUX / REPAS À DOMICILE/AIDE- MÉNAGÈRE...RÉGULIERS

Ces intervenants peuvent accéder à l'intra-muros après délivrance d'un laissez-passer qu'ils doivent réserver au bureau des laissez-passer avant le 18 septembre.

J'AI UN IMPRÉVU URGENT ET IMPORTANT ?

Intervention d'un artisan (fuite d'eau, problème électrique...), intervention médicale d'urgence... Ces professionnels pourront demander un laissez-passer exceptionnel étudié au cas par cas.

● VISITEURS ET LOCATAIRES :

JE REÇOIS DE LA VISITE (FAMILLE, AMIS)

Aucun laissez-passer ne leur sera délivré. Ces personnes pourront utiliser les dispositifs de stationnement et de transports en communs mis en place par la ville.

JE LOUE MON LOGEMENT SAISONNIER PENDANT LA ROUTE DU RHUM

Les locataires saisonniers ne sont pas éligibles au laissez-passer. Seuls les résidents à l'année en sont bénéficiaires.

● HÔTELIERS ET AUTRES SITUATIONS

Contacter le bureau des laissez-passer
Tél. : 02 56 88 03 13
contact.acces@saint-malo.fr

